## MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS SEANCE DU 15 MAI 2018

Membres en L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 18h

Exercice : 06 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois, Présents : 06 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Votants: 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude,

Maire

Date convocation: 09/05/2018

Présents: M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M.

MOORE Roger,

Absents:

Secrétaire de séance : GERY Claire

## 16 Projet de réhabilitation de l'église Saint-André :

Discussion au sein du conseil municipal sur le projet global de l'église et sur ce qui peut être réalisable avec la 1ere enveloppe et l'enveloppe complémentaire suite à l'appel d'offre.

Le conseil municipal s'accorde à dire qu'il faut faire des travaux de maçonnerie en respectant l'enveloppe budgétaire déjà votée (1 ere et 2° DCP).

Il faut donc adapter les travaux proposés dans le lot 1 (Gros Œuvre) à l'enveloppe attribuée en 2016 et 2017 : 50 000 € à engager dès que possible (en priorité la stabilisation des murs de façon durable même si la mise hors air et eau du bâtiment n'est pas réalisée) + 10 000 € si cette somme n'est pas utilisée autrement.

Jean-Claude FLOHIC, Roger MOORE et Jean-Pierre BRES se rencontreront pour revoir chaque poste du lot 1

Le conseil municipal déclare les lots 2 et 3 infructueux.

#### 18 Travaux de voirie 2018 :

Un devis à été établi pour un montant de 25 728 €, il est décidé de réaliser au maxima des travaux à hauteur de 12 000 € (somme correspondante à la dotation solidarité) :

Le conseil décide de réaliser les travaux suivants :

Travaux préparatoires: 400 € Divers voies communales : 3 680 €

Chemin du Vieux Village : scarification et remise ne forme de chaussée : 2 600 €

Passage à Gué Gatta : 3 130 €

### 19 Remplacement délégué commissions :

Suite à la démission de Jean-Claude Thiers, le conseil municipal désigne pour le remplacer :

Commission O.M.: Jérémy GATTA

Commission eau assainissement : Claire Géry

Délégué SISM : Jean-Pierre Brès (qui était suppléant)

# MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS SEANCE DU 15 MAI 2018

# 20 : Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage :

Le Maire donne lecture du courrier de l'URSSAF relatif à l'adhésion de la commune de MONTMAUR-EN-DIOIS au contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires.

Le Conseil municipal à l'unanimité vote pour cette adhésion et autorise le maire par intérim à signer ledit contrat.

Questions diverses:

Revers d'eau : Jean-Pierre fini les soudures et l'agent technique les posera.

# Délibérations N° 16 à 20

MEMBRE DU CONSEIL	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A:	SIGNATURE
FLOHIC Jean-Claude, maire	Х			
GERY Claire, adjointe	X			
THIERS Jean-Claude, adjoint	X			
BRES Jean-Pierre	X			
CERTANO Céline	X			
GATTA Jérémy	Х			
MOORE Roger	Х			

## MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS SEANCE DU 15 MAI 2018

Membres en L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 18h

Exercice : 06 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois, Présents : 06 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Votants: 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude,

Maire

Date convocation: 09/05/2018

Présents: M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline, Mme GERY Claire, M. GATTA Jérémy, M.

MOORE Roger,

Absents:

Secrétaire de séance : GERY Claire

## 16 Projet de réhabilitation de l'église Saint-André :

Discussion au sein du conseil municipal sur le projet global de l'église et sur ce qui peut être réalisable avec la 1ere enveloppe et l'enveloppe complémentaire suite à l'appel d'offre.

Le conseil municipal s'accorde à dire qu'il faut faire des travaux de maçonnerie en respectant l'enveloppe budgétaire déjà votée (1ere et 2° DCP).

Il faut donc adapter les travaux proposés dans le lot 1( Gros Œuvre) à l'enveloppe attribuée en 2016 et 2017 : 50 000 € à engager dès que possible (en priorité la stabilisation des murs de façon durable même si la mise hors air et eau du bâtiment n'est pas réalisée) + 10 000 € si cette somme n'est pas utilisée autrement.

Jean-Claude FLOHIC, Roger MOORE et Jean-Pierre BRES se rencontreront pour revoir chaque poste du lot 1

Le conseil municipal déclare les lots 2 et 3 infructueux.

pour extrait certifié conforme à l'original, Le Maire Jean-Claude FLOHIC